



8 février 2019

## **Politique de l'addiction du canton du Valais**

### **Deuxième rapport sur l'état des lieux et l'évaluation**

**Le deuxième rapport de l'expert Bernhard Eichenberger sur la politique cantonale de l'addiction contient un inventaire des prestations disponibles pour le traitement des dépendances en Valais ainsi qu'une évaluation de la collaboration entre les différents prestataires. Il démontre que les offres actuelles peuvent être jugées comme bonnes parce que chaque personne dépendante peut se voir proposer une thérapie appropriée. Néanmoins, le rapport formule des recommandations concernant le système de prise en charge. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a défini les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.**

En 2017, l'expert indépendant en addiction, Bernhard Eichenberger, a réalisé un premier rapport sur la Fondation Addiction Valais sur mandat du DSSC, dont les résultats ont été publiés le 17 janvier 2018. A la demande de la Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Grand Conseil et sur la base d'entretiens individuels avec quelque 40 collaboratrices et collaborateurs, le rapport complémentaire du 24 septembre 2018 complète les résultats de l'audit réalisé.

Dans le cadre du deuxième mandat du DSSC attribué en mai 2018, Bernhard Eichenberger a élaboré des propositions pour un concept cohérent pour les prestations ambulatoires et stationnaires impliquant la psychiatrie et la médecine de l'addiction. Il a dressé un inventaire des prestations disponibles pour le traitement des dépendances en Valais et a analysé la manière dont les différents prestataires collaborent et échangent leurs informations entre eux.

Le traitement de l'addiction sur le territoire cantonal se compose d'un domaine socio-thérapeutique et d'un domaine médical. La situation peut être jugée bonne car le rapport relève qu'avec le système en place et l'offre existante, il existe une thérapie appropriée pour chaque personne dépendante. Cela répond aux exigences fondamentales d'un traitement ciblé de l'addiction. Selon l'expert, le concept du canton du Valais est conforme à la Stratégie nationale Addictions. Compte tenu des avantages liés au regroupement sous un même toit de l'offre de prestations socio-thérapeutiques ambulatoires, semi-résidentielles et résidentielles, Addiction Valais doit être maintenue en tant qu'institution cantonale de référence pour les questions d'addictions.

Toutefois, le rapport démontre également des potentiels d'amélioration et des recommandations y sont listées. Elles concernent le renforcement de la collaboration entre les différents intervenants, l'amélioration de la procédure de placement, l'indépendance des unités ambulatoires d'Addiction Valais, la question de la responsabilité et des risques dans le cadre de la pédagogie par l'expérience, le développement du soutien à domicile et du job coaching, l'évaluation de l'efficacité des traitements et le taux d'occupation minimal des institutions résidentielles. Celui-ci devrait être fixé à 80% par le canton selon l'expert, avec



évaluation du maintien de l'offre en cas de taux inférieur, sachant que le besoin de places résidentielles est appelé à se réduire dans toute la Suisse.

Sur la base de ces recommandations, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture a décidé de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- L'Indice de Gravité d'une Toxicomanie (IGT) recommandé est déjà systématiquement utilisé depuis 2001 pour le secteur ambulatoire et depuis 2003 pour le secteur résidentiel afin de déterminer la mesure adéquate. Le processus d'indication sera précisé dans le mandat de prestations, en suivant les recommandations de l'expert.
- L'indépendance entre les centres de conseils ambulatoires de la Fondation Addiction Valais et les institutions socio-thérapeutiques stationnaires sera définie dans le mandat de prestations.
- La Convention de collaboration avec l'Hôpital du Valais sera revue afin de renforcer la collaboration interdisciplinaire. Ainsi, les comorbidités pourront être diagnostiquées et traitées de manière plus efficiente.
- L'offre de prestations sera élargie afin de proposer du soutien à domicile et du job coaching. Ce dernier est déjà partie intégrante du mandat de prestations 2018 sous forme de projet pilote et bénéficie actuellement à certains usagers. Le soutien socio-éducatif à domicile sera introduit dans le mandat de prestations de la Fondation Addiction Valais.
- La transition du « Suivi intégré » vers le concept de Case Management permettra de garantir durablement la qualité et l'efficacité du système de prise en charge des personnes dépendantes.
- Les structures socio-thérapeutiques et les centres de conseils ambulatoires concluront à l'avenir des mandats de prestations uniquement avec le Service de l'action sociale. Les centres de conseils ambulatoires étaient jusqu'à présent sous la responsabilité du Service de la santé publique, alors que les prestations stationnaires relevaient déjà du Service de l'action sociale.

Les adaptations nécessaires seront mises en œuvre, étape par étape, en collaboration avec la Fondation Addiction Valais, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité des traitements et des prestations.

L'expert a présenté son rapport au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

Pour rappel, des mesures ont déjà été prises durant l'année 2018 pour appliquer les recommandations du premier rapport de Bernhard Eichenberger relatives à la Fondation Addiction Valais. Le conseil de fondation a été renouvelé et un nouveau directeur général est entré en fonction. Le DSSC avait de plus exigé de la fondation qu'elle mette en place un concept de gestion des ressources humaines, qu'elle poursuive l'élaboration d'un système de gestion de la qualité et qu'elle actualise le concept de prise en charge de ses foyers de Salvan et de Sion. Ces mesures ont été réalisées. La fondation a obtenu durant l'automne sa recertification QuaTheDa, une norme de qualité développée par l'Office fédéral de la santé publique pour le domaine des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé.

**Personne de contact**

**Esther Waeber-Kalbermatten**, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80